



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MAI 2024

Le vendredi 31 mai 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 24 mai 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO - – Françoise VADA – Caroline FRANCA – Cyril LEJA - Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Julie CLAVAUD

Pouvoirs : Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA – Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO – Myriam PASTORELLI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO – Maryse CASTELLANI

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	3	2

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_50

Objet : 11 – 3.6– CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - ENEDIS

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a été saisi d'une demande de ENEDIS relative à la mise à disposition d'une partie de terrain de 15 m² située sur la parcelle cadastrée section BH n° 1108 sur lequel est installé un poste de transformation.

Une convention de mise à disposition de terrain a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance. Elle prévoit notamment les conditions d'utilisation du terrain, le droit de passage et d'utilisation, le droit d'accès et l'indemnité versée (125€).

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée en section BH n°1108 pour une superficie de 15m²
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer ladite convention

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :